

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	12
Nombre de votants :	13
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille quatorze et le 18 décembre à 10H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Michel PLAZANET, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/12/05 : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel qui est proposé aux collectivités par le Centre de Gestion de la Corrèze arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités du nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions ;

Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE propose aux membres du Comité Syndical :

- de retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

PREFECTURE DE LA CORRÈZE
RECUE
22 DEC. 2014
BUREAU DE LEGALITE

Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 18 décembre 2014

Le Président,



Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2014 et publication ou notification du 22/12/2014.....

PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU
22 DEC. 2014
CONTROLE DE LEGALITE